

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574		Annuelle	Club Subaquatique Municipal d'Eysines	Associations Loi 1901	600
		Annuelle	Full Contact Eysinois		1 250
		Annuelle	Karaté Do d'Eysines		500
		Annuelle	Eysines Aqua Plus		4 000
		Annuelle	Entrain pour tous		1 100
		Annuelle	Association Majorettes Les Fleurs de Lys		300
		Annuelle	GESA Spéléologie		150
		Annuelle	Le cercle SBF33		500
		Annuelle	L'Eypicerie		37 500
		Annuelle	LICRA		400
		Annuelle	Club Amitié du Vigean		1 400
		Annuelle	Club Douceur de Vivre		1 400
		Annuelle	Club Amitié Harmonie des cœurs Bourg		1 400
		Annuelle	Action Anti Frelons Asiatiques		500
		Annuelle	AMAP de Migron		100
		Annuelle	Jardins Familiaux d'Eysines		1 400
		Annuelle	Club des Entreprises d'Eysines		1 000
		Annuelle	Fédération des Artisans et Commerçants d'Eysines		500
		Annuelle	Mission Locale Technowest pour l'emploi		31 892
		Annuelle	ADSI		28 905
Sous-total					290 727
67443	Néant	Annuelle	ARTEC – Cinéma	Délégation service public	20 000
Sous-total					20 000
6745	Néant	Exceptionnelle	Carte Sports (bénéficiaires à déterminer par délibération spécifique ultérieure)		14 500
			Carte Culture (bénéficiaires à déterminer par délibération spécifique ultérieure)		1 500
			<u>Actions ACSE du CUCS – Reversement avec part.Ville</u> (bénéficiaires à déterminer par délibération spécifique ultérieure) :		
			- Croix Rouge		2 050
			Croix Rouge Insertion		2 480
			Association Familiale Laïque - CDAFAL		500
			CJS Coopérative jeunesse solidaire - COOP ALPHA		700
			MLT Mission Locale Technowest		200
			Association CAROUSEL		2 800
			Programme local de l'habitation – lutte contre le mal logement (bénéficiaires éligibles – délibération du 18/09/2013 et convention avec la CUB du 30/09/2013)		
Sous total					24 730
TOTAL FONCTIONNEMENT					2 453 957

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.